

Présentation de l'impact de la COVID-19 dans le CADAC

Les organismes de financement des arts sont conscients des répercussions extraordinaires et dévastatrices de la COVID-19 sur le secteur artistique. Ce guide explique comment **inscrire les données financières et les statistiques dans Canadian Arts Data / Données sur les arts au Canada (CADAC)**.

Pour obtenir des conseils et des précisions sur les normes comptables, veuillez contacter votre cabinet d'expertise comptable ou votre comptable. Vous pouvez aussi consulter les pages Web suivantes de CPA Canada :

- <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/rapport-de-gestion-et-autres-rapports-financiers/publications/covid-19-information-financiere-audit/information-financiere-ressources>
- <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/fiscalite/actualites-fiscales>
- Évaluer les répercussions potentielles de la COVID-19 sur les états financiers – questions et considérations relatives aux NCOSBL : <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/organismes-sans-but-lucratif/publications/covid-19-questions-considerations-relatives-ncosbl>

Le rôle du CADAC est de fournir des conseils et du soutien au sujet du formulaire financier CADAC. Veuillez noter que le Canadian Arts Data / Données sur les arts au Canada n'est pas responsable de fournir des conseils comptables.

FORMULAIRE FINANCIER

REVENUS

FINANCEMENT FÉDÉRAL

FINANCEMENT D'URGENCE ET AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT	LIGNES CADAC	REMARQUES
Financement supplémentaire du Fonds de réouverture	4415 – Subvention de fonctionnement (base)	Soutien au fonctionnement, y compris le financement supplémentaire du Fonds de réouverture
Fonds stratégique pour l'innovation, Fonds d'urgence, Programme de relance et Présent numérique, fournis par le Conseil des arts du Canada	4425 – Autres subventions du Conseil des arts du Canada	Fonds stratégique pour l'innovation, Fonds d'urgence, Programme de relance et Présent numérique, fournis par le Conseil des arts du Canada.
Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, fourni par le ministère du Patrimoine canadien	4430 – Ministère du Patrimoine canadien	Fonds de 326,8 millions de dollars administrés par le Patrimoine canadien destinés aux organisations des milieux de la culture, du patrimoine et du sport connaissant des difficultés financières, afin qu'elles puissent continuer de soutenir les artistes et les athlètes.
Soutien pour les sociétés de production indépendantes, fourni par Téléfilm Canada – Fonds d'indemnisation à court terme pour productions audiovisuelles canadiennes (FICT)	4435 – Autres subventions fédérales	Une mesure temporaire qui vise à réduire au minimum les conséquences du vide laissé par le manque de couverture d'assurance pour les interruptions de tournages et abandons de productions causés par la pandémie de COVID-19 dans le secteur de la production audiovisuelle. https://telefilm.ca/fr/financement/fonds-dindemnisation-a-court-terme-pour-productions-audiovisuelles-canadiennes-fict
Subvention <u>salariale</u> d'urgence du Canada (SSUC)	4435 – Autres subventions fédérales	Subvention de 75 % des salaires d'un employé, jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine, par employé, destinée aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs dont les revenus bruts ont reculé.

FINANCEMENT D'URGENCE ET AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT	LIGNES CADAC	REMARQUES
		<p>Le site Web de l'ARC recense les modalités et propose un outil de calcul pour aider les entreprises à déterminer leur admissibilité et le montant auquel elles ont droit.</p> <p>Si vous êtes admissible, vous pourriez pouvoir toucher à la fois la SST et la SSUC. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont la SSUC et la SSUC fonctionnent ensemble : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-temporaire/sst-avec-ssuc.html</p>
Subvention <u>salariale</u> temporaire de 10 % (SST)	4435 – Autres subventions fédérales	<p>Mesure en vigueur pendant trois mois permettant aux employeurs admissibles de réduire les retenues à la source demandées par l'Agence du revenu du Canada. Si vous êtes admissible, vous pourriez pouvoir toucher à la fois la SST et la SSUC. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont la SSUC et la SSUC fonctionnent ensemble : https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-temporaire/sst-avec-ssuc.html</p>
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	<p><u>Pour la portion considérée comme un prêt :</u> 6290 – Passif à court terme (tranches de la dette à long terme payables dans l'année) ou 6295 – Autre passif (total de tous les autres éléments de passif)</p> <p><u>Pour la portion considérée comme un revenu :</u> 4435 – Autres subventions fédérales</p> <p><u>Pour le montant remboursé (s'il y a lieu)</u> 6125 – Autres ajustements affectant l'excédent ou le (déficit)</p>	<p>Prêt sans intérêts pouvant atteindre 60 000 \$ pour les entreprises et les organisations admissibles. Pour de plus amples renseignements, visitez : https://ceba-cuec.ca/fr/</p> <p>Pour obtenir des conseils et des précisions sur les normes comptables relatives aux portions du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) considérées comme un prêt et comme un revenu, veuillez contacter votre cabinet d'expertise comptable ou votre comptable. Vous pouvez aussi visiter le site Web de CPA Canada en cliquant sur le lien fourni ci-dessus.</p>
Aide d'urgence du Canada pour le <u>loyer</u> commercial (AUCLC)	<p><u>Pour la portion considérée comme un prêt :</u> 6290 – Passif à court terme (tranches de la dette à long terme payables dans</p>	<p>Programme permettant aux propriétaires d'immeubles d'obtenir un prêt ou un prêt-subvention afin de réduire ou d'annuler le loyer de petites entreprises pour les mois d'avril (rétroactivement), mai et juin. Il a été prolongé jusqu'en octobre 2020 et a été remplacé par la SUCL.</p>

Instructions pour la présentation de l'impact de la COVID-19 dans le CADAC

FINANCEMENT D'URGENCE ET AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT	LIGNES CADAC	REMARQUES
	l'année) ou 6295 – Autre passif (total de tous les autres éléments de passif) <u>Pour la portion considérée comme un revenu :</u> 4435 – Autres subventions fédérales	
Subvention d'urgence du Canada pour le <u>loyer</u> (SUCL)	4435 – Autres subventions fédérales	La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer offre un soutien au loyer et à l'hypothèque direct et facile d'accès aux organismes admissibles affectés par la COVID-19
Initiatives du programme de soutien aux entrepreneurs noirs	4435 – Autres subventions fédérales	Pour soutenir les entreprises et les organismes dirigés par des Noirs partout au pays afin de combattre le racisme systémique dans le monde des affaires canadien, en partenariat avec la Toronto Foundation, un organisme communautaire qui soutient la philanthropie. Le programme accorde des prêts de 25 000 \$ à 250 000 \$. Pour de plus amples renseignements, visitez : https://www.canada.ca/fr/services/entreprises/gerer-votre-entreprise.html
Fonds d'aide à la petite entreprise Soutenons l'achat local	4435 – Autres subventions fédérales	Le fonds fournit des subventions de secours pouvant atteindre 5 000 \$ aux petites entreprises. La subvention peut être utilisée pour des efforts spécifiques : achat d'équipement de protection individuelle, rénovation des espaces physiques ou développement de site Web ou des capacités de commerce électronique. Les organismes à but lucratif et non lucratif sont admissibles, mais les organisations gouvernementales, les municipalités, les organismes de bienfaisance et le réseau des chambres de commerce ne le sont pas.
Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)	<u>Pour la portion considérée comme un prêt :</u> 6290 – Passif à court terme (tranches de la dette à long terme payables dans l'année) ou 6295 – Autre passif (total de tous les autres éléments de passif)	L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et l'Association atlantique des Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC) assurent la mise en œuvre du FARR au Canada atlantique. Le FARR est un complément aux programmes fédéraux existants. Vous devez d'abord présenter une demande pour d'autres mesures de soutien fédérales, comme le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, la Subvention salariale d'urgence du Canada et l'Aide d'urgence pour le loyer commercial destinée aux petites entreprises, entre autres.

FINANCEMENT D'URGENCE ET AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT	LIGNES CADAC	REMARQUES
	<p><u>Pour la portion considérée comme un revenu :</u> 4435 – Autres subventions fédérales</p>	<p>Pour de plus amples renseignements, visitez : https://www.canada.ca/fr/services/entreprises/gerer-votre-entreprise.html</p>
<p>Soutien aux <u>entreprises autochtones</u></p>	<p><u>Pour la portion considérée comme un prêt :</u> 6290 – Passif à court terme (tranches de la dette à long terme payables dans l'année) ou 6295 – Autre passif (total de tous les autres éléments de passif) <u>Pour la portion considérée comme un revenu :</u> 4435 – Autres subventions fédérales</p>	<p>Un financement pouvant atteindre 306,8 millions de dollars sous forme de prêts sans intérêt et de contributions non remboursables aux entreprises inuites, métisses et des Premières Nations. L'aide financière est fournie par l'entremise des institutions financières autochtones, et elle est gérée par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et les sociétés métisses de financement en partenariat avec Services aux Autochtones Canada.</p> <p>Chaque entreprise petite ou moyenne admissible pourra recevoir jusqu'à 40 000 \$: Un prêt sans intérêt pouvant atteindre 30 000 \$ Une contribution non remboursable de 10 000 \$</p>
<p>Fonds de soutien aux entreprises du Nord (FSEN)</p>	<p>4435 – Autres subventions fédérales</p>	<p>Offre un soutien à court terme aux petites et moyennes entreprises territoriales touchées par les perturbations économiques associées à la COVID-19 pour couvrir les frais d'exploitation, et ce, par le biais d'une subvention non remboursable.</p> <p>Le Fonds permet aux PME territoriales admissibles d'obtenir un soutien à court terme pour couvrir les frais d'exploitation, sous la forme d'une subvention non remboursable pouvant aller de 2 500 \$ à 100 000 \$. Le financement couvre une période maximale de quatre mois, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2020. Le financement du FSEN est directement versé par l'Agence canadienne de développement économique du Nord.</p>
<p>Mesures d'allègement économique pour les Territoires du Nord-Ouest</p>	<p><u>Pour la portion considérée comme un prêt :</u> 6290 – Passif à court terme (tranches de la dette à long terme payables dans l'année) ou 6295 – Autre passif (total de tous les autres éléments de passif)</p>	<p>Soutien sans exigence de remboursement pour les entreprises des territoires touchées par les répercussions de la COVID-19. Cette mesure vise les dépenses d'exploitation pour lesquelles aucune autre aide du gouvernement du Canada ne peut être obtenue.</p>

FINANCEMENT D'URGENCE ET AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT	LIGNES CADAC	REMARQUES
	<p><u>Pour la portion considérée comme un revenu :</u> 5520 – Autres dépenses d'administration</p>	
<p>Programme de crédit aux entreprises (PCE)</p>	<p><u>Pour la portion considérée comme un prêt :</u> 6290 – Passif à court terme (tranches de la dette à long terme payables dans l'année) ou 6295 – Autre passif (total de tous les autres éléments de passif) <u>Pour la portion considérée comme un revenu :</u> 5520 – Autres dépenses d'administration</p>	<p>Programme de 40 milliards de dollars géré par la Banque de développement du Canada (BDC) et Exportation et développement Canada (EDC). La période d'intégration pour ce programme a pris fin le 31 décembre 2021.</p> <p>Garanties d'EDC pour les PME Marges de crédit et prêts à terme sur flux de trésorerie pour les petites ou moyennes entreprises.</p> <p>Programme de prêts conjoints de BDC pour les PME Prêts à terme pour les entreprises ayant besoin de liquidités pour leur fonctionnement (notamment pour le paiement des intérêts sur les prêts existants).</p> <p>Programme de financement pour les moyennes entreprises Le programme fournit des prêts commerciaux allant de 12,5 millions de dollars à 60 millions de dollars à des entreprises moyennes dont les besoins en matière de crédit sont supérieurs au soutien disponible par l'entremise du Programme de crédit aux entreprises et d'autres mesures. Veuillez confirmer les critères d'admissibilité pour ce programme.</p>
<p>Aide pour les travailleurs autonomes</p>		
<p>Prestation canadienne d'urgence (PCU)</p>		<p>Ne rien inscrire dans CADAC.</p>

FINANCEMENT PROVINCIAL

FINANCEMENT D'URGENCE OU AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT	LIGNES CADAC	REMARQUES
Soutien du revenu temporaire	4490 – Subventions de programme d'emploi	Mesures d'urgence provinciales liées aux employés ou à la paie.
Organismes de financement des arts provinciaux (ex., l'Arts and Culture Resilience Supplement en réponse à la COVID-19 de la C.-B., l'Initiative de réponse du milieu des arts et l'Arts Recovery Support Fund du Conseil des arts de l'Ontario)	4465 – Autres subventions du conseil des arts provincial ou territorial	Toute initiative de financement ou tout fonds d'urgence fourni par l'organisme de soutien aux arts de la province ou du territoire de l'organisme . Pour les initiatives de financement et les fonds d'urgence fournis par d'autres provinces, utilisez la ligne 4495.
Financement du ministère provincial responsable des arts et de la culture (ex., Fonds pour les projets spéciaux du Nouveau-Brunswick – FPS)	4480 – Subventions de projet du ministère de la Culture*	Mesures d'urgence et programmes de financement du ministère provincial responsable des arts et de la culture.
Fonds pour les communautés résilientes de la Fondation Trillium de l'Ontario	4485 – Fondations provinciales ou territoriales / sociétés de jeux et de loteries	Le Fonds pour les communautés résilientes aide le secteur à but non lucratif à se rétablir et à se reconstruire par suite des impacts de la COVID-19, afin qu'il puisse répondre efficacement aux besoins des communautés de l'Ontario. Montant octroyé : de 5 000 \$ à 150 000 \$ Durée : maximum 1 an
Autres organismes publics provinciaux (ex., Programme d'aide d'urgence aux petites entreprises de la Saskatchewan)	4495 – Autres subventions provinciales ou territoriales	Mesures d'urgence et programmes de financement provinciaux ne provenant pas des organismes provinciaux de soutien aux arts.

FINANCEMENT MUNICIPAL

Instructions pour la présentation de l'impact de la COVID-19 dans le CADAC

FINANCEMENT D'URGENCE OU AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT	LIGNES CADAC	REMARQUES
Organisme de financement des arts municipal ou régional	4520 – Subventions de projet d'un conseil des arts municipal ou régional	Mesures d'urgence et programmes de financement des organismes municipaux ou régionaux de soutien aux arts.
Soutien du revenu municipal ou régional temporaire	4530 – Autres subventions municipales ou régionales – projet	Mesures d'urgence et programmes de financement des organismes municipaux ou régionaux de soutien aux arts, autres que les organismes de financement des arts.

FONDS PRIVÉS

FINANCEMENT D'URGENCE OU AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT	LIGNES CADAC	REMARQUES
Financement d'urgence de fondations privées (ex. : Metcalf Foundation; subventions de stabilisation de la Winnipeg Foundation; fonds pour les arts, la culture et les activités communautaires de la Vancouver Foundation)	4325 – Fondations : subventions et dons	Mesures d'urgence ou programmes de financement de fondations privées.
Fonds d'urgence d'Imagine Canada	4340 – Autres revenus du secteur privé incluant les fonds partagés privés/publics	Mesures d'urgence ou programmes de financement d'organismes à but non lucratif.

AUTRE

ASSURANCE	LIGNES CADAC	REMARQUES
Couverture d'assurance pour l'interruption de projets	6125 – Autres ajustements affectant l'excédent ou le (déficit)	Remboursement d'indemnités demandées en raison de la COVID-19.

Les mesures telles que le versement anticipé de subventions ou le report du paiement des taxes de vente ne constituent pas des revenus, puisque leur effet sur la situation de trésorerie est à court terme seulement.

DÉPENSES

DÉPENSES LIÉES À LA COVID-19	LIGNES CADAC	REMARQUES
Salaires additionnels	5205 ou 5210 – Salaires du personnel d'exploitation des lieux/Honoraires professionnels ou 5505 ou 5510 – Salaire du personnel administratif/Honoraires professionnels	Personnel rémunéré supplémentaire pour le contrôle des entrées et des sorties Personnel rémunéré supplémentaire pour le maintien de l'éloignement social dans les espaces publics Personnel rémunéré supplémentaire pour le nettoyage des locaux, des espaces publics, etc. Veuillez choisir la ligne appropriée selon la nature de la dépense.
Coûts supplémentaires – avantages sociaux	Lignes relatives aux salaires (5110, 5125, 5205, 5305, 5405, 5505)	Coûts liés à l'augmentation de la couverture ou de l'utilisation des avantages sociaux (soins personnels), réaffectation du personnel
Coûts supplémentaires pour la santé et la sécurité – locaux, personnel, équipement de protection individuelle, etc. (reprise	5230 – Autres frais d'exploitation des lieux ou	Veuillez choisir la ligne appropriée selon la nature de la dépense (c.-à-d. pour les lieux ou pour le personnel) .

DÉPENSES LIÉES À LA COVID-19	LIGNES CADAC	REMARQUES
des événements, réouverture des bureaux)	5520 – Autres dépenses d' administration	<p>Lieux : matériel requis pour permettre l'éloignement social, achat et installation de barrières, poteaux à ruban rétractable pour assurer l'éloignement et la sécurité, désinfectant ou station de lavage des mains sans contact, conception et impression d'affiches pour diriger la circulation et assurer la sécurité. Coûts liés à la santé et à la sécurité – lieux, personnel, équipement de protection individuelle, etc. (reprise des événements, réouverture des bureaux)</p> <p>Personnel (administration) : équipement de protection individuelle pour le personnel, les bénévoles et le public, outils pour les évaluations de la santé du personnel, des bénévoles et du public (c.-à-d. thermomètre sans contact), infrastructure pour les offres en ligne, coûts supplémentaires liés au télétravail, notamment les dépenses pour les téléphones, les interurbains, Internet, les licences de logiciels, etc.</p>
Dépenses publicitaires supplémentaires	5300 – Dépenses de marketing et de communications	<p>Dépenses publicitaires liées à la COVID-19 (y compris les salaires et les honoraires professionnels)</p> <p>Coûts liés aux nouvelles sources de revenus (publicité pour des événements en ligne, articles promotionnels, etc.)</p>
Collecte de fonds d'urgence	5400 – Dépenses de collecte de fonds	Frais d'organisation de collectes de fonds ou d'initiatives-bénéfice

Pour en savoir plus sur d'autres initiatives, consultez les sites suivants :
<https://www.canada.ca/fr/services/entreprises/gerer-votre-entreprise.html>
<https://www.cpacanada.ca>

FORMULAIRE STATISTIQUE

*Modifications nouvellement apportées au formulaire statistique. Changements au libellé et à la définition des lignes 1210 et 1215, et ajout des lignes 1734 et 1735 pour tenir compte des œuvres, activités et fréquentations numériques.

Données numériques	Lignes et définitions du CADAC	NOTES
<p>Pour tenir compte de la présentation d'œuvres d'art de la scène sur des plateformes numériques</p>	<p>1210 – Nombre d'œuvres interprétées et diffusées en direct (télévision et radio) et/ou présentées sur des plateformes en ligne.</p> <p>Définition de la ligne : indiquer à la ligne 1205 le nombre total d'œuvres (y compris les extraits) prévues pour la diffusion (c'est-à-dire pour la télévision et la radio) et/ou pour des plateformes en ligne (p. ex. : YouTube ou autres plateformes de réseaux sociaux). Ne pas inclure de matériel destiné principalement à des fins promotionnelles ou d'engagement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas inclure le matériel promotionnel diffusé via des plateformes en ligne (par exemple, des publicités sur Facebook ou Instagram). • Si votre œuvre a été réalisé et diffusé et / ou présenté sur plusieurs plateformes / canaux en ligne, veuillez à ne pas compter deux fois les données. Fournir des détails dans le champ prévu pour les commentaires, sous la ligne.
<p>Pour tenir compte la présentation d'œuvres d'art de la scène exclusivement sur des plateformes numériques</p>	<p>1215 – Nombre d'œuvres mentionnées à la ligne 1205 qui ont été distribuées exclusivement au moyen de plateformes en ligne.</p> <p>Définition de la ligne : ne pas rapporter les œuvres qui ont été inscrites à la ligne 1210.</p>	

Données numériques	Lignes et définitions du CADAC	NOTES
<p>Pour tenir compte des activités artistiques présentées de façon numérique</p>	<p>1734 – Nombre total d’activités produites par votre organisme qui ont été présentées sur des plateformes numériques.</p> <p>Définition de la ligne : inclure le nombre de spectacles, de lectures d’œuvres littéraires, d’expositions, de projections de films, de vidéos ou d’autres œuvres médiatiques et les projets artistiques communautaires produits par votre organisme et qui ont été présentés sur des plateformes numériques (p. ex. : YouTube ou autres plateformes de réseaux sociaux). Pour les activités hybrides – c’est-à-dire celles qui comprennent des volets en personne et numériques, faire la distinction entre les activités en ligne et en personne, et les inscrire dans la catégorie appropriée (p. ex. : dans les lignes sur la section Activités publiques – expositions, spectacles, événements artistiques communautaires, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attention à ne pas compter les mêmes données deux fois (c'est-à-dire même activité présentée sur YouTube et sur Facebook). Fournir des détails dans le champ prévu pour les commentaires, sous la ligne. • Dans le champ des notes sous la ligne 1734, indiquer le type de média ou de plateforme utilisé. • Pour les événements hybrides, les organismes doivent faire la distinction entre les activités en ligne et en personne, et inscrire les données dans la catégorie appropriée. • Ne pas inclure le matériel promotionnel diffusé via des plateformes en ligne (par exemple, des publicités sur Facebook ou Instagram). • Les mesures particulières pourraient différer d’une plateforme à l’autre. Il est important de ne pas inscrire plusieurs mesures pour la même activité sur la même plateforme. Par exemple, il ne faut pas combiner le nombre de publications d’une même activité. • Calculer les mesures pour chaque activité individuellement, et ne pas utiliser les résumés de mesures pour la plateforme entière. Par exemple, il ne faut pas utiliser le nombre total d’activités présentées sur un site web ou une chaîne YouTube.
<p>Pour tenir compte de la fréquentation et de la participation numérique aux activités artistiques présentées sur des plateformes numériques.</p>	<p>1735 – Fréquentation et participation totale en ligne pour les activités produites par votre organisme qui ont été présentées sur des plateformes numériques.</p> <p>Définition de la ligne : inscrire le nombre de spectateurs en ligne aux spectacles, lectures d’œuvres littéraires, expositions, projections de films, de vidéos ou d’autres œuvres médiatiques, et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De l’information sur la fréquentation et la participation sera visible dans les outils d’analyse des plateformes utilisées pour présenter votre activité (p. ex. : nombre de spectateurs). • N’incluez pas le nombre de spectateurs du matériel promotionnel diffusé via des plateformes en ligne (par exemple, des publicités sur Facebook ou Instagram). • Attention à ne pas compter les mêmes données deux fois (c'est-à-dire même activité présentée sur YouTube et sur Facebook). Utiliser le champ des notes sous la ligne 1735 pour fournir des détails sur le calcul de la fréquentation par type de plateforme utilisée pour la présentation.

Données numériques	Lignes et définitions du CADAC	NOTES
	<p>aux projets artistiques communautaires produits par votre organisme et qui ont été présentés sur des plateformes en ligne (p. ex. : YouTube et autres plateformes de réseaux sociaux). Les vues de contenu promotionnel ne devraient pas être incluses.</p> <p>Pour les activités hybrides – c'est-à-dire celles qui comprennent des volets en personne et numériques, faire la distinction entre les activités en ligne et en personne, et les inscrire dans la catégorie appropriée (p. ex. : lignes de la section Fréquentation publique et participation – inclure les activités payantes et gratuites).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque activité, choisir une seule mesure pour rapporter la « fréquentation » de chaque plateforme (p. ex. : web, Facebook, YouTube). • Les mesures particulières pourraient différer d'une plateforme à l'autre. Il est important de ne pas rapporter plus d'une mesure pour la même activité pour la même plateforme. Par exemple, il ne faut pas combiner le nombre de vues et le nombre de spectateurs pour une même activité. • Calculer les mesures pour chaque activité individuellement, et ne pas utiliser les résumés de mesures pour la plateforme entière. Par exemple, il ne faut pas utiliser le nombre total de vues pour un site web ou une chaîne YouTube. • Pour les événements hybrides, les organismes doivent séparer les données en ligne et les données en personne, et les inscrire dans la catégorie appropriée. • Utiliser les réponses qui conviennent le mieux. Ne pas rapporter la même activité dans plus d'une section.

Pour obtenir de l'aide :

- Visitez le site Web du [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#) afin de connaître les mesures de soutien offertes aux employés et aux entreprises. Le site est mis à jour régulièrement à mesure que la situation évolue.
- Communiquez avec votre institution financière. Le gouvernement du Canada travaille de concert avec le secteur financier pour augmenter sa capacité à accorder des prêts, afin de vous aider à passer à travers cette période difficile.
- Consultez la [Boîte à outils pour la réouverture du RREC](#) de la Chambre de commerce du Canada pour savoir comment maintenir vos activités malgré les perturbations.
- Le gouvernement du Canada a lancé un nouvel outil en ligne pour aider les Canadiens à trouver les prestations d'urgence auxquelles ils pourraient être admissibles pendant cette période de crise (<https://covid-prestations.alpha.canada.ca/fr/debut>). Les utilisateurs sont aiguillés vers les programmes pouvant le mieux répondre à leurs besoins actuels sur la base de leurs réponses à une série de questions.
- Consultez le site Web de CPA Canada : <https://www.cpacanada.ca>. Pour des instructions relatives à la COVID-19, consultez : <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/fiscalite/actualites-fiscales>.